

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite une joyeux anniversaire à Mme la députée Christine Chevalley. Il lit ensuite la lettre de démission de la Commission des finances de M. le député Pierre Grandjean. Le groupe PLR fera une proposition au Bureau pour son remplacement. Une demande de modification de l'ordre du jour (repport du point 8 à l'issue du 2ème débat relatif à la LPS) de M. le député François Brélaz est acceptée avec quelques abstentions.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations Frédéric Borloz, Stéphane Montangero et consorts. Motion: Vassilis Vénizelos au nom du groupe des Verts et consorts, Jean-Marie Surer et consorts. Pétition en faveur de M. Abdul Ahad. Postulat: Filip Uffer et consorts.</p>			
RENV-CE	3.	(15_INT_337) Interpellation Jacques-André Haury - Surmédicalisation des patients âgés : que se passe-t-il à Cery ? (Développement)			
RENV-COM	4.	<p>(15_MOT_059) Motion Claudine Wyssa et consorts - Statut des thérapeutes professionnels indépendants en milieu scolaire (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>	DFJC, DSAS		
RENV-COM	5.	<p>(15_POS_101) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Le verre à moitié plein ou à moitié vide ? (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>	DECS, DSAS		

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	6.	(15_POS_102) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes (développement et demande de prise en considération immédiate) Une demande de renvoi en commission est proposée. Au vote, le renvoi au Conseil d'Etat (oui) est alors opposé au renvoi en commission (non) : par 59 oui, 67 non et 1 abstention, le renvoi en commission est préféré.	DIS		

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	7.	<p>(129) Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire (06_POS_205) - le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds (06_POS_225) - le postulat Catherine Labouchère et consorts – Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique – un bilan est nécessaire (11_POS_243) - le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents (11_POS_303) <p>et</p> <p>Réponses du Conseil d'Etat à</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interpellation Catherine Roulet : "Un accueil parascolaire pour tous" (11_INT_548) - la détermination Laurence Cretegnny : Mise en place d'un soutien aux élèves scolarisés et en formation professionnelle souffrant d'un trouble cognitif spécifique "dys" (12_INT_051) (Suite des débats) (1er débat) <p>(1er débat, suite des débats) : art. 3, al. 3 (nouveau), amdt com accepté; al. 7 (nouveau), amdt com accepté par 56 oui, 54 non et 1 abstention. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 57 oui, 53 non et 2 abstentions. Art. 3 amendé accepté par 62 oui, 39 non et 5 abstentions. Art. 4, al. 2 (nouveau), amdt com accepté par 90 oui, 4 non et 11 abstentions; al. 3, amdt Dolivo refusé à une large majorité. Art. 4 amendé accepté. Art. 5, al. 1, lit. b, amdt com accepté ; al. 1, lit. g (nouveau), amdt com accepté ; al. 1, lit. h (nouveau), sous-amdt Roulet refusé à une large majorité, amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté. Art. 6, al. 2, amdt com accepté; al. 5 (nouveau), amdt com accepté ; al. 6, (nouveau), amdt com accepté. Art. 6 amendé accepté. Art. 7, al. 2, lit. c, amdt com accepté. Art. 7 amendé accepté. Art. 8, amdt com (suppression art.) accepté. Art. 9. al. 1. 1er sous-amdt Oran refusé à une</p>	DFJC.	Podio S.	10/02/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		large majorité; 2ème sous-amdt Oran refusé à une large majorité; amdots com acceptés; al. 2, lit. c (nouveau), amdt com accepté; al. 4, amdt com accepté. Art. 9 amendé accepté. Chapitre II, Section I, amdt com sur le titre accepté. Art. 10, al. 1, lit. a, amdt com accepté ; al. 1, lit. c, amdt Dolivo refusé par 25 oui, 74 non et 11 abstentions ; lit. d, amdt com accepté ; lit h, amdt Roulet refusé par 44 oui, 58 non et 7 abstentions. Art. 10 amendé accepté. Art. 11, al. 3, amdt com accepté. Art. 11 amendé accepté. Art. 12 accepté. Art. 13, al. 1, amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté. Art. 14 accepté. Section II, amdt com sur le titre accepté. Art. 15 accepté. Art. 16 accepté. Art. 17, al. 2, amdt Oran refusé. Art. 17 non amendé accepté. Art. 18 accepté. Art. 19, al. 2, lit.c, amdt Attinger Doepper retiré. Art. 19 non amendé accepté. Art. 20 accepté. Art. 21, al. 2 (nouveau), amdt Oran retiré ; même al., amdt Eggenberger retiré. Art. 21 non amendé accepté. Art. 22, al. 2, amdt com accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23 accepté. Art. 24, al. 1, amdt Dolivo accepté; al. 2, lit. a, amdt Dolivo accepté; al. 2, lit. b (nouveau), amdt com accepté; al. 2, lit g, amdt Marion accepté par 47 oui, 46 non et 10 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 58 oui, 42 non et 8 abstentions. Art. 24 amendé accepté. Art. 25 à 27 acceptés. Art. 28, al. 1, amdt Eggenberger accepté par 69 oui, 22 non et 8 abstentions. Art. 28 amendé accepté. Art. 29, al. 1, amdt com accepté. Art. 29 amendé accepté. Art. 30, al. 2, sous-amdt Dolivo accepté par 52 oui, 31 non et 12 abstentions; même al., amdt com accepté. Art. 30 amendé accepté. Art. 31 et 32 acceptés. Art. 33, al. 1, amdt Eggenberger accepté; al. 2, sous-amdt Conseil d'Etat retiré, sous-amdt Dolivo retiré, amdt Eggenberger retiré. Art. 33 amendé accepté. Art. 34 à 46 acceptés. Art. 47, titre, amdt com accepté. Art. 47 amendé accepté. Art. 48 à 64 acceptés. Art. 64 bis (nouveau), amdt com accepté. Art. 65, al. 1, amdt Hurni-Oran refuse par 37 oui, 42 non et 4 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 41 oui, 49 non et 7 abstentions. Art. 65 amendé accepté. Fin de séance, interruption des débats.			
RENV-T	8.	(13_POS_051) Postulat François Brélaz - Augmentons le nombre des logopédistes collaborateurs de l'Etat !	DFJC, DSAS	Haury J.A. (Majorité), Brélaz F. (Minorité)	10/02/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	9.	(14_INT_290) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Myriam Romano-Malagrifa et consorts - Cours de langue et culture d'origine (LCO) : quel soutien à la langue première dans les établissements scolaires vaudois ?	DFJC.		10/02/2015
RENV-T	10.	(156) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud	DFJC.	Berthoud A.	10/02/2015
RENV-T	11.	(14_INT_270) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de Didier Divorine - Gestion des notes dans l'enseignement obligatoire : à quand la fin du tunnel ?	DFJC.		10/02/2015
RENV-T	12.	(14_MOT_040) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné vaudois	DFIRE	Pillonel C. (Majorité), Bory M.A. (Minorité)	10/02/2015
RENV-T	13.	(14_INT_263) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	DFIRE.		10/02/2015
RENV-T	14.	(14_MOT_046) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour une meilleure prise de conscience des amendements budgétaires à la hausse	DFIRE	Berthoud A. (Majorité), Renaud M. (Minorité)	10/02/2015
RENV-T	15.	(14_POS_061) Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception	DFIRE, DFJC	Capt G.	10/02/2015
RENV-T	16.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	DFIRE	Chevalley C.	10/02/2015
RENV-T	17.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	DFIRE	Chevalley C.	10/02/2015
RENV-T	18.	(13_INT_169) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !	DFIRE.		10/02/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 février 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(14_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	DFIRE.		10/02/2015
RENV-T	20.	(14_INT_272) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger - Les Vaudoises et Vaudois paieront-ils les amendes des banques ?	DFIRE.		10/02/2015
RENV-T	21.	(14_INT_287) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Un impôt heureux, une fiscalité durable	DFIRE.		10/02/2015
RENV-T	22.	(162) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) – Suites du rapport d'enquête administrative sur le drame de Payerne et Réponse au postulat et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant deux modifications rapides de la LEP à la suite du drame de Payerne(1er débat)	DIS.	Mattenberger N.	10/02/2015
RENV-T	23.	(163) Rapport du Conseil d'Etat et du Tribunal Cantonal au Grand Conseil : Bilan sur la réforme cas lourds	DIS.	Mattenberger N.	10/02/2015
RENV-T	24.	(14_MOT_048) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour un accès facilité des consommateurs à la justice	DIS	Mattenberger N. (Majorité), Haldy J. (Minorité)	10/02/2015
RENV-T	25.	(14_MOT_055) Motion Albert Chapalay et consorts - Modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale	DIS, DSAS	Cherbuin A.	10/02/2015
RENV-T	26.	(14_POS_077) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Pour un vrai choix en matière d'informatique	DIRH	Despot F.	10/02/2015
RENV-T	27.	(14_PET_028) Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	DIRH	Uffer F.	10/02/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :